

Déclaration des liens d'intérêts

Selon article 19a du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, adopté par le Conseil général le 11 novembre 2019 et sanctionné par le Conseil d'Etat le 15 janvier 2020, chaque membre du Conseil général et du Conseil communal est tenu de déclarer ses liens d'intérêts. Les modifications intervenant en cours de législature doivent être portées sans délai à la connaissance de la Chancellerie communale, qui tient le registre à jour.

Nom, prénom :	Mouchet Philippe
Activité professionnelle :	Chef Munitionswirtschaft Armeestab A Stab, A Plan Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport VBS
Fonction politique :	Conseiller général

Fonctions au sein d'organes de direction ou de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations et d'établissements suisses ou étrangers, de droit public ou de droit privé

NOM DE L'ENTITE/DES ENTITES	FONCTION
NOBLE RUE DES CHAVANNES ET NEUBOURG	SERGENT

Fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts suisses ou étrangers

NOM DE L'ENTITE/DES ENTITES	FONCTION
WISSENSCHAFTLICHER BEIRAT GEOINFOBW Zentrum für Geoinformationswesen der Bundeswehr 53879 Euskirchen	MEMBRE

Fonctions au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, du Canton et des communes

NOM DE L'ENTITE/DES ENTITES	FONCTION
NATO I-AMMO WORKING GROUP & APP	MEMBRE (REPRÉSENTANT LA SUISSE DANS LE GROUPE DE TRAVAIL OTAN)